

Rapport du comité d'examen indépendant

Aux porteurs de titres

pour la période du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2018



MESSAGE AUX PORTEURS DE TITRES DES FONDS DESJARDINS

Les membres du comité d'examen indépendant des Fonds Desjardins (le « CEI ») vous présentent le rapport annuel aux porteurs de titres des Fonds Desjardins (les « Fonds »).

En vertu du *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* en vigueur depuis 2007 (le « Règlement »), tout fonds d'investissement, qui est un émetteur assujéti établi au Canada, est tenu de créer un comité indépendant chargé de conseiller le gestionnaire des fonds à l'égard de conflits d'intérêts susceptibles de survenir dans le cadre de sa gestion de fonds.

Le CEI a pour mandat d'examiner les questions de conflits d'intérêts qui lui sont soumises par Desjardins Société de placement inc., le gestionnaire des Fonds, et de recommander les mesures à prendre pour produire un résultat juste et raisonnable pour les Fonds.

Le CEI doit examiner annuellement les politiques et procédures que le gestionnaire des Fonds a adoptées pour pallier les éventuelles situations de conflits d'intérêts. Le CEI doit s'assurer que ces politiques et procédures sont adéquates. Le CEI doit également examiner et évaluer, au moins une fois par année, l'indépendance, l'efficacité et la rémunération de ses membres.

Le CEI travaille dans l'intérêt des Fonds et, par conséquent, dans l'intérêt des porteurs de titres. De plus, le CEI collabore de façon efficace avec le gestionnaire des Fonds.

Le porteur de titres d'un Fonds peut obtenir un exemplaire de ce rapport sans frais, en communiquant avec le Service à la clientèle des Fonds Desjardins au 514 286-3499 ou au 1 866 666-1280, ou en consultant les sites fondsdesjardins.com ou sedar.com.

Jacques M. Gagnon

Président du comité d'examen indépendant des Fonds Desjardins

Comité d'examen indépendant des Fonds Desjardins Rapport aux porteurs de titres

(article 4.4 du Règlement 81-107)

Pour la période du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2018

Introduction

Le présent rapport a été préparé à l'intention des porteurs de titres de chacun des Fonds Desjardins, dont le nom figure à la fin du présent document, par le comité d'examen indépendant (le « CEI ») desdits Fonds. Desjardins Société de placement inc. est le gestionnaire et le promoteur des Fonds Desjardins.

Ce rapport a été préparé conformément aux dispositions du *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le « Règlement »).

Membres du CEI

Jacques M. Gagnon, *président du comité d'examen indépendant*

Luc Pelland

Jean-Pierre Duguay

M. Gagnon a été nommé le 20 février 2007 par le conseil d'administration de la Fédération des caisses Desjardins du Québec, conformément aux dispositions dudit Règlement.

M. Gagnon a été élu président du CEI le 3 octobre 2007, date à laquelle le CEI est officiellement entré en fonction pour une période de trois ans. Le mandat de M. Gagnon a été renouvelé en septembre 2010 pour une période de trois ans. En septembre 2013, à la demande du gestionnaire et conformément au Règlement, le mandat de M. Gagnon a été renouvelé jusqu'au 31 décembre 2015. Lors des réunions du CEI tenues le 15 décembre 2015, le 12 décembre 2016 ainsi que le 12 décembre 2017, le gestionnaire a informé les membres de son intention de renouveler le mandat de M. Gagnon. Le dernier renouvellement prolonge le mandat de M. Gagnon jusqu'au 31 décembre 2018. Avec l'accord des membres et du gestionnaire des Fonds, il a été reconduit dans son rôle de président jusqu'à l'expiration de chacun des mandats.

M. Luc Pelland a été nommé par les membres du CEI, en accord avec le gestionnaire des Fonds, et occupe le poste depuis le 1^{er} janvier 2012. Son mandat initial s'étant terminé le 31 décembre 2014, les membres, avec l'accord du gestionnaire des Fonds, ont renouvelé son mandat pour une période de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2016. Lors des réunions du CEI tenues le 12 décembre 2016 ainsi que celle du 12 décembre 2017, le gestionnaire a informé les membres de son intention de renouveler le mandat de M. Pelland dans un premier temps jusqu'au 31 décembre 2017 et par la suite, jusqu'au 31 décembre 2018.

M. Jean-Pierre Duguay a été nommé par les membres du CEI, en accord avec le gestionnaire des Fonds, le 1^{er} janvier 2015 pour une période initiale de trois ans se terminant le 31 décembre 2017. Lors de la réunion du CEI tenue le 12 décembre 2017, les membres ont prolongé le mandat de M. Duguay pour une période de trois ans se terminant le 31 décembre 2020.

Aucun des membres du CEI ne siège à un comité d'examen indépendant de fonds d'investissement gérés par un autre gestionnaire. Les déclarations des membres du CEI ont révélé qu'aucun de ses membres n'entretenait de relations permettant à une personne raisonnable de douter de son indépendance.

POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} OCTOBRE 2017 AU 30 SEPTEMBRE 2018

Détention de titres

Au 30 septembre 2018, les membres du CEI ne possèdent, collectivement, directement ou indirectement, pas plus de 10 % des titres en circulation de l'un ou l'autre des Fonds. Aucun membre du CEI ne possède directement ou indirectement des titres du gestionnaire ou d'une entité qui fournit des services aux Fonds ou au gestionnaire ou à des entités apparentées au gestionnaire.

Rémunération et indemnités

Les membres du CEI ont le droit d'être rémunérés par les Fonds. Ils peuvent également être indemnisés par les Fonds lorsque les circonstances le justifient et pourvu que le Règlement le permette.

Les membres du CEI rencontrent régulièrement, minimalement sur une base trimestrielle, les représentants du gestionnaire. À la fin de chaque réunion, les membres du CEI tiennent un huis clos, où les représentants du gestionnaire sont absents, afin d'échanger librement sur les sujets qui les concernent ainsi que sur leurs préoccupations à cet égard. Le président rencontre ensuite un représentant du gestionnaire pour faire part des décisions prises lors du huis clos, le cas échéant.

Au cours de la dernière année d'exploitation, soit du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2018, le CEI a tenu quatre rencontres régulières. La rémunération totale versée par les Fonds Desjardins aux membres du CEI pour la période terminée le 30 septembre 2018 s'est établie à 93 200 \$. Ce montant a été réparti proportionnellement entre les Fonds.

La rémunération initiale des membres du CEI a été fixée par le gestionnaire comme il est prévu par le Règlement. Conformément à sa charte, le CEI examine et évalue sa rémunération annuellement en tenant compte de sa dernière évaluation, du nombre de Fonds que le CEI dessert et des mesures comparables disponibles sur le marché.

Charte

Le CEI a rédigé sa charte en collaboration avec le gestionnaire. Adoptée le 3 octobre 2007, la charte est entrée en vigueur à cette même date et elle respecte le Règlement, dont elle s'inspire d'ailleurs très largement. Aucune modification à la charte n'est survenue durant la période visée par ce rapport.

Questions de conflits d'intérêts

Au cours de l'exercice se terminant le 30 septembre 2018, le CEI n'a eu connaissance d'aucune question de conflits d'intérêts que le gestionnaire lui a soumise et à l'égard de laquelle le gestionnaire n'aurait pas suivi sa recommandation ou respecté chacune des conditions dont le CEI a assorti sa recommandation ou, le cas échéant, son approbation.

Au cours de l'exercice, le gestionnaire s'est conformé aux politiques et procédures qu'il a adoptées quant à la gestion de situations de conflits d'intérêts potentiels. Il s'est également conformé aux instructions permanentes approuvées par le CEI.

Au cours de l'exercice, le gestionnaire a présenté trois dossiers pour approbation ainsi que quatre dossiers pour recommandation au CEI. Pour tous les dossiers présentés au CEI, le gestionnaire a obtenu des réponses favorables. Les membres du CEI se sont dit entièrement satisfaits de la documentation préparée et des explications additionnelles fournies à leur attention.

Le CEI a approuvé deux nouvelles instructions permanentes soit la première sur les *Transactions entre fonds* et la deuxième sur les *Placements dans les titres de créances non cotés d'un émetteur apparenté*. Le CEI a reçu du gestionnaire la reddition requise conformément aux instructions permanentes sur les *Transactions de titres d'émetteurs associés, d'émetteurs apparentés et d'actionnaires importants*, sur les *Placements dans une catégorie de titres dont une entité apparentée agit comme preneur ferme*, sur les *Transactions de titres avec un membre du Groupe Desjardins* et sur les *Transactions entre fonds*. Lors des redditions, le gestionnaire a répondu à toutes les questions des membres du CEI sur les transactions présentées. Le gestionnaire a également ajouté

aux redditions toutes les informations additionnelles et pertinentes demandées par les membres du CEI.

Voici la liste des questions de conflits d'intérêts potentiels à l'égard desquelles l'approbation ou, selon le cas, la recommandation du CEI peut être requise. Dès le début de son mandat, le CEI a pris connaissance de cette liste, de même que des politiques et procédures que le gestionnaire a adoptées à l'égard des questions de conflits d'intérêts qui y sont énumérées. Le CEI a formulé des recommandations et le gestionnaire a modifié cette liste de même que ses politiques et procédures en conséquence :

Approbations

- Placements interdits
- Opérations intéressées
- Opérations entre fonds
- Restructuration du fonds d'investissement
- Changement de vérificateur de l'organisme de placement collectif (l'« OPC »)
- Acquisition et vente de créances hypothécaires par le Fonds Desjardins Revenu court terme auprès de personnes apparentées

Recommandations

- Allocation des frais d'exploitation entre le fonds d'investissement et son gestionnaire
- Répartition des frais d'exploitation entre les fonds d'investissement d'une même famille
- Changement à la base de calcul des honoraires ou des charges
- Établissement de nouveaux honoraires ou charges
- Erreur de calcul relative à la valeur de l'actif net (VAN) ou à une distribution
- Changements dans l'acte constitutif du fonds d'investissement
- Spéculation à court terme (*Market timing*)
- Modification de l'objectif de placement fondamental d'un fonds d'investissement
- Dissolution de l'OPC
- Investissements inappropriés par le fonds d'investissement
- Achat de titres du gestionnaire ou de l'une des entités appartenant au même groupe que celui du gestionnaire, ou d'une entité détenant plus de 20 % de l'une de celles-ci
- Investissement dans une entité qui détient plus de 20 % d'un fonds
- Un fonds qui investit dans un titre dont un membre de la haute direction ou un administrateur de Desjardins est administrateur
- Transactions inter-fonds
- Paiements indirects affectés à des biens ou services à l'exception de l'exécution des ordres (*Soft dollars*)
- Prêts de titres
- Négociation de services pour le fonds d'investissement avec des parties sous la gouvernance du gestionnaire, d'un membre de l'organisation du fonds d'investissement ou d'une entité appartenant au même groupe que le gestionnaire ou un membre de l'organisation du fonds d'investissement
- Remplacement du gestionnaire ou du sous-gestionnaire de portefeuille externe par un gestionnaire ou un sous-gestionnaire de portefeuille dont la rémunération est moins onéreuse lorsque les porteurs de titres du fonds d'investissement n'en retirent pas le bénéfice
- Transactions importantes dans le fonds d'investissement par des porteurs détenant un très grand nombre de titres (investisseurs institutionnels ou autres)
- S'assurer de ne pas favoriser certains types d'investisseurs par des mesures incitatives

POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} OCTOBRE 2017 AU 30 SEPTEMBRE 2018

FONDS CONSTITUÉS EN FIDUCIE

FONDS DE REVENU

- Fonds Desjardins Marché monétaire (parts de catégories A, I, C, F et D)
- Fonds Desjardins Revenu court terme (parts de catégories A, I, C, F et D)
- Fonds Desjardins Obligations canadiennes (parts de catégories A, I, C, F et D)
- Fonds Desjardins SociéTerre obligations canadiennes (parts de catégories A, I, C, F et D)
- Fonds Desjardins Obligations opportunités (parts de catégories A, I, C, F et D)
- Fonds Desjardins Obligations mondiales indexées à l'inflation (parts de catégories A, I, C, F et D)
- Fonds Desjardins IBrix Obligations mondiales (parts de catégories A, I, C, F et D)
- Fonds Desjardins SociéTerre Obligations environnementales (parts de catégories A, I, C, F et D)
- Fonds Desjardins Obligations mondiales de sociétés (parts de catégories A, I, C, F et D)
- Fonds Desjardins Revenu à taux variable (parts de catégories A, I, C, F et D)
- Fonds Desjardins Obligations mondiales tactique (parts de catégories A, I, C, F et D)
- Fonds Desjardins Actions privilégiées canadiennes (parts de catégories A, I, C, F et D)
- Fonds Desjardins Obligations des marchés émergents (parts de catégories A, I, C, F et D)

FONDS ÉQUILIBRÉS

- Fonds Desjardins Équilibré tactique (parts de catégories A, I, C, F et D)
- Fonds Desjardins Équilibré Québec (parts de catégories A, T, I, C, R, F, S et D)
- Fonds Desjardins Équilibré mondial de revenu stratégique (parts de catégories A, T6, I, C, R6, F, S6 et D)
- Fonds Desjardins Revenu de dividendes (parts de catégories A, T, I, C, R, F, S et D)

FONDS D' ACTIONS CANADIENNES

- Fonds Desjardins Croissance de dividendes (parts de catégories A, T, I, C, R, F, S et D)
- Fonds Desjardins Actions canadiennes de revenu (parts de catégories A, T, I, C, R, F, S et D)
- Fonds Desjardins IBrix Actions canadiennes à dividendes élevés (parts de catégories A, T, I, C, R, F, S et D)
- Fonds Desjardins IBrix Focus actions canadiennes (parts de catégories A, T, I, C, R, F, S et D)
- Fonds Desjardins Actions canadiennes (parts de catégories A, I, C, F et D)
- Fonds Desjardins Actions canadiennes valeur (parts de catégories A, T, I, C, R, F, S et D)
- Fonds Desjardins SociéTerre Actions canadiennes (parts de catégories A, I, C, F et D)
- Fonds Desjardins Actions canadiennes petite capitalisation (parts de catégories A, I, C, F et D)

FONDS D' ACTIONS AMÉRICAINES

- Fonds Desjardins Actions américaines valeur (parts de catégories A, I, C, F et D)
- Fonds Desjardins Actions américaines croissance (parts de catégories A, I, C, F et D)
- Fonds Desjardins Actions américaines croissance – Devises neutres (parts de catégories A, I, C, F et D)
- Fonds Desjardins SociéTerre Actions américaines (parts de catégories A, I, C, F et D)

FONDS D' ACTIONS MONDIALES ET INTERNATIONALES

- Fonds Desjardins IBrix Actions mondiales à faible volatilité (parts de catégories A, I, C, F et D)
- Fonds Desjardins Actions outre-mer (auparavant Fonds Desjardins Actions outre-mer valeur) (parts de catégories A, I, C, F et D)
- Fonds Desjardins Actions outre-mer croissance (parts de catégories A, I, C, F et D)
- Fonds Desjardins SociéTerre Actions internationales (parts de catégories A, I, C, F et D)
- Fonds Desjardins Mondial de dividendes (parts de catégories A, T, I, C, R, F, S et D)
- Fonds Desjardins Actions mondiales valeur (parts de catégories A, T, I, C, R, F, S et D)
- Fonds Desjardins IBrix Focus actions mondiales (parts de catégories A, T, I, C, R, F, S et D)
- Fonds Desjardins Actions mondiales (parts de catégories A, T, I, C, R, F, S et D)
- Fonds Desjardins Actions mondiales croissance (parts de catégories A, I, C, F et D)
- Fonds Desjardins SociéTerre Environnement (parts de catégories A, I, C, F et D)
- Fonds Desjardins SociéTerre Actions positives (parts de catégories A, I, C, F et D)
- Fonds Desjardins Actions mondiales petite capitalisation (parts de catégories A, I, C, F et D)
- Fonds Desjardins SociéTerre Technologies propres (parts de catégories A, I, C, F et D)
- Fonds Desjardins IBrix Marchés émergents à faible volatilité (parts de catégories A, I, C, F et D)
- Fonds Desjardins Marchés émergents (parts de catégories A, I, C, F et D)
- Fonds Desjardins Opportunités des marchés émergents (parts de catégories A, I, C, F et D)
- Fonds Desjardins SociéTerre Actions des Marchés émergents (parts de catégories A, I, C, F et D)
- FONDS SPÉCIALISÉS**
- Fonds Desjardins Infrastructures mondiales (parts de catégories A, T, I, C, R, F, S et D)
- SOLUTIONS DE PLACEMENT**
- Portefeuille Diapason Revenu prudent (parts de catégories A, T4, I, C, R4, F et S4)
- Portefeuille Diapason Revenu conservateur (parts de catégories A, T4, I, C, R4, F et S4)
- Portefeuille Diapason Revenu modéré (parts de catégories A, T5, I, C, R5, F et S5)
- Portefeuille Diapason Revenu diversifié (parts de catégories A, T6, I, C, R6, F et S6)

- Portefeuille Diapason Croissance modéré (parts de catégories A, I, C et F)
- Portefeuille Diapason Croissance diversifié (parts de catégories A, I, C et F)
- Portefeuille Diapason Croissance équilibré (parts de catégories A, I, C et F)
- Portefeuille Diapason Croissance ambitieux (parts de catégories A, I, C et F)
- Portefeuille Diapason Croissance maximum (parts de catégories A, I, C et F)
- Portefeuille Diapason Croissance 100 % actions (parts de catégories A, I, C et F)
- Portefeuille SociéTerre Conservateur (parts de catégories A, T4, I, C, R4, F, S4 et Z4)
- Portefeuille SociéTerre Équilibré (parts de catégories A, T5, I, C, R5, F, S5 et Z5)
- Portefeuille SociéTerre Croissance (parts de catégories A, T5, I, C, R5, F et S5)
- Portefeuille SociéTerre Croissance maximale (parts de catégories A, T6, I, C, R6, F et S6)
- Portefeuille Chorus II Conservateur à faible volatilité (parts de catégories A, T4, T6, I, C, R4, R6, F, S4, S6, O, P4 et P6)
- Portefeuille Chorus II Modéré à faible volatilité (parts de catégories A, T4, T6, I, C, R4, R6, F, S4, S6, O, P4 et P6)
- Portefeuille Chorus II Équilibré à faible volatilité (parts de catégories A, T5, T7, I, C, R5, R7, F, S5, S7, O, P5 et P7)
- Portefeuille Chorus II Croissance (parts de catégories A, T5, T7, I, C, R5, R7, F, S5, S7, O, P5 et P7)
- Portefeuille Chorus II Croissance ambitieux (auparavant Portefeuille Chorus II Croissance dynamique) (parts de catégories A, T6, T8, I, C, R6, R8, F, S6, S8, O, P6 et P8)
- Portefeuille Chorus II Croissance maximale (parts de catégories A, T6, T8, I, C, R6, R8, F, S6, S8, O, P6 et P8)

FONDS CONSTITUÉS EN SOCIÉTÉ

SOLUTIONS DE PLACEMENT

- Portefeuille Chorus II en catégorie de société Conservateur à faible volatilité (actions de séries A, T4, T6, C, R4 et R6)
- Portefeuille Chorus II en catégorie de société Modéré à faible volatilité (actions de séries A, T4, T6, C, R4 et R6)
- Portefeuille Chorus II en catégorie de société Équilibré à faible volatilité (actions de séries A, T5, T7, C, R5 et R7)
- Portefeuille Chorus II en catégorie de société Croissance (actions de séries A, T5, T7, C, R5 et R7)
- Portefeuille Chorus II en catégorie de société Croissance ambitieux (auparavant Portefeuille Chorus II en catégorie de société Croissance dynamique) (actions de séries A, T6, T8, C, R6 et R8)
- Portefeuille Chorus II en catégorie de société Croissance maximale (actions de séries A, T6, T8, C, R6 et R8)